

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE LE  
LUNDI 12 NOVEMBRE 2012, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À  
CÔTE SAINT-LUC, À 20 H**

---

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait  
La conseillère Dida Berku, B.D.C.  
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.  
Le conseiller Mike Cohen, B.A  
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.  
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.  
La conseillère Ruth Kovac, B.A.  
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI  
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

Mlle Tanya Abramovitch, Directrice générale  
M. Jonathan Shecter, Greffier, agissant à titre de secrétaire de réunion

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

La période de questions a débuté à 20 h pour se terminer à 20 h 15. Trois (3) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

1) Irving Itman

Le résidant demande pourquoi le prolongement Cavendish n'a pas encore été réalisé. Le maire Housefather reprend la réponse qu'il a donnée lors des périodes de questions précédentes : il y a un manque de volonté politique pour le projet, mais cette attitude n'est celle d'aucun des membres du conseil municipal de Côte Saint-Luc.

Le résidant demande ensuite qu'un rappel soit fait aux employés de la Ville pour qu'ils veillent à ce que les contenants de collecte, une fois vidés, soient remis là où ils étaient, ce à quoi le maire Housefather répond que le directeur des Travaux publics, Patrick Raggo, présent dans l'auditoire, a pris note de la demande et qu'il fera de son mieux pour y donner suite.

2) Dr Bernard Tonchin

Le résidant s'enquiert des conditions ayant trait au prolongement Cavendish dans la transaction récente impliquant la Ville de Montréal et Blue Bonnets. Le maire Housefather répond que la Ville de Montréal s'est engagée à allouer au projet plusieurs millions de dollars dans son budget d'immobilisations et qu'en contrepartie (entre autres choses) la province de Québec accordait un transfert de terrain à la Ville de Montréal. Il explique aussi que la Ville de Montréal n'a pas alloué les fonds nécessaires dans son budget d'immobilisations et qu'elle a donc violé l'accord.

Le résidant s'informe ensuite ce qui a été fait à la suite de la suggestion qu'il a faite à la Ville il y a plusieurs mois pour l'installation d'une enseigne lumineuse. Le maire Housefather répond qu'il attend les commentaires du personnel, et qu'il espère avoir bientôt des nouvelles du directeur du Développement urbain.

Le résidant demande ensuite des détails sur le contrat de la Ville concernant les bacs de compost, et le maire Housefather répond que, comme les premiers bacs qui ont été fournis à la Ville comportaient des défauts, le fournisseur a accepté de les remplacer. Le maire Housefather précise également pour le résidant que le contrat que la Ville avait pour l'achat de ces bacs n'était pas un contrat à long terme.

3) David Tordjman

Le résidant demande pourquoi les résidants n'ont pas été informés à l'avance des travaux sur le chemin Fleet. Le maire Housefather répond que les travaux effectués étaient de nature urgente et qu'ils ont été réalisés par Hydro-Québec, lui-même n'ayant d'ailleurs été informé que le jour même.

121101

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL TENUE LE 22 OCTOBRE 2012**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, en date du 22 octobre 2012, soit adopté et qu'il l'est, par les présentes, dans la forme soumise. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

121102

**APPROBATION DES RAPPORTS MENSUELS POUR OCTOBRE 2012**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE les rapports mensuels des services pour (jusqu'à) octobre 2012 soient et sont, par les présentes, approuvés tels que soumis. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE 2012 DE  
LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

---

Le Maire Housefather a lu le rapport à haute voix comme suit :

**PRÉSENTATION**

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai le plaisir de présenter le Rapport sur la situation financière de la Ville de Côte Saint-Luc (« la Ville »).

Dans un premier temps, je présenterai le rapport des vérificateurs pour l'année financière terminée le 31 décembre 2010. J'aborderai ensuite les prévisions préliminaires pour l'année financière 2011. Pour terminer, je vous donnerai un aperçu des budgets pour 2012 – le budget de fonctionnement et le budget du programme triennal d'immobilisations.

## **RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2010**

Les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2010 ont été vérifiés par la firme de vérification externe Raymond Chabot Grant Thornton, et adoptés par la Ville le 13 juin 2011.

La Ville a enregistré un surplus cumulatif d'exploitation net de 2 616 548 \$ et un surplus cumulatif pour le régime de retraite de 3 822 001 \$, pour un montant total de 6 438 548 \$ au 31 décembre 2010. Bien que le surplus du régime de retraite apparaisse sur notre bilan, il ne peut être utilisé par la Ville à des fins d'exploitation ou d'immobilisation.

À la fin de l'année financière 2010, la Ville a lancé le projet de construction du Centre communautaire et aquatique (« CCA ») avec un budget total de 18 212 000 \$. Le projet a été réalisé avec succès et achevé le 31 août 2011, tel que prévu et en un temps record, afin de bénéficier pleinement de l'aide financière fédérale et provinciale accordée en vertu du « Programme Fonds Chantiers Canada-Québec (volets collectivités et grandes villes) » qui subventionne les deux tiers des coûts. La Ville a utilisé un financement à court terme pour la portion fédérale de la subvention, au montant de 6 millions de \$, qui sera remboursé par le gouvernement canadien au cours de l'année 2012. La portion provinciale, au montant de 5 785 000 \$, sera remboursée par le gouvernement du Québec au cours des 10 prochaines années et ces paiements seront utilisés pour couvrir le coût des obligations à long terme émises récemment à ces fins. La Ville s'attend à ce que ses prévisions de revenus provenant du Centre communautaire et aquatique en 2012 se réalisent facilement.

Au cours des dernières années, le conseil municipal s'est efforcé de voir à ce que la Ville limite le montant d'argent qu'elle emprunte. En 2010, 13,05 % du budget de fonctionnement ont été utilisés pour payer des intérêts et du capital sur la dette à long terme. En 2011, à cause de la construction du CCA et du projet de revitalisation du centre urbain, le ratio de la dette a augmenté à 14,61 % et il sera encore à la hausse en 2012. Toutefois, quand nous commencerons à voir les remboursements de la portion du gouvernement provincial des coûts du CCA et que débiteront les remboursements des règlements d'emprunt du Mail Cavendish, il est prévu que le ratio de la dette diminuera, et ce, dès 2013.

De plus, en 2007, la Ville a créé un fonds de roulement pour financer des projets d'immobilisation en transférant 1 million de \$ du surplus dans ce fonds. Cela permet à la Ville de financer certains projets sans contracter une dette à long terme et payer des frais d'intérêt. Depuis 2009, la Ville a financé des projets d'immobilisation pour une valeur de 908 233 \$ avec le fonds de roulement et a profité du fait que la période d'amortissement a été portée à 10 ans, ce qui permet à la Ville d'emprunter à même ses fonds en évitant des frais supplémentaires. La Ville prévoit continuer d'augmenter le fonds de roulement et l'utiliser pour emprunter lorsque c'est possible.

## **PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR 2011-2012-2013**

En plus des dépenses de fonctionnement normales, la Ville prépare aussi un budget d'immobilisations, qui sert à prévoir les fonds à utiliser pour des projets à plus long terme à l'intention des résidents, comme le CCA, l'équipement pour les

terrains de jeux, l'infrastructure de l'eau et les nouvelles routes. Le budget triennal d'immobilisations pour 2011-2012-2013 a été adopté en janvier 2011 et les projets suivants ont été inscrits à ce budget :

Projets	2011	2012	2013
Infrastructure - routes et circulation	2,057,000 \$	2,410,000 \$	4,260,000 \$
Infrastructure - aqueduc et égouts	2,886,711 \$	2,160,000 \$	2,200,000 \$
Immeubles et propriétés de la Ville	140,000 \$	935,000 \$	635,000 \$
Amélioration des parcs	18,212,821 \$	150,000 \$	2,015,671 \$
Véhicules et équipement	843,000 \$	993,000 \$	743,000 \$
Sous-total	24,188,832 \$	6,648,000 \$	9,853,671 \$
Moins : différentes subventions	(12,964,583 \$)	(3,332,807 \$)	(2,706,800 \$)
Dépenses nettes	11,224,249 \$	3,315,193 \$	7,146,871 \$

La plupart des projets inscrits au programme triennal d'immobilisations pour l'année financière 2011 sont achevés, ou en voie de l'être.

En plus de la construction du CCA mentionné plus haut, le budget d'immobilisations de la Ville pour l'année financière 2011 prévoit des améliorations importantes aux infrastructures de l'eau et du réseau routier. La Ville a profité du programme gouvernemental TECQ pour un total de 1,80 million de \$ au cours de l'année, pour effectuer des travaux majeurs de réhabilitation du réseau souterrain de distribution de l'eau dans huit (8) rues tout au long de l'année. En 2011, en plus des projets d'infrastructure de l'eau, la Ville a également investi dans la reconstruction et le resurfaçage de différentes rues, incluant Sunnybrooke, Mapleridge et McAlear. En outre, la Ville a approuvé et financé une partie des travaux routiers et des infrastructures pour le projet de redéveloppement du Centre urbain dont la réalisation devrait être complétée en 2012. Enfin, la Ville a terminé les travaux commencés en 2010 au parc Singerman, qui étaient également admissibles à des subventions gouvernementales.

Le budget triennal d'immobilisations se veut un document de planification, exigé par la loi, mais sans l'obligation de réaliser les projets qui y sont inscrits. Le conseil doit approuver chacun des projets individuellement avant d'engager les fonds.

#### **PRÉVISIONS PRÉLIMINAIRES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 2011**

La Ville prévoit un budget équilibré pour 2011 basé sur les résultats depuis le début de l'exercice. Nous continuerons d'exercer un contrôle rigoureux sur nos dépenses d'ici la fin de l'année tout en continuant d'offrir des services de qualité supérieure aux résidents de la Ville.

Les revenus d'exploitation réels en fin d'exercice devraient dépasser légèrement les prévisions, selon les résultats depuis le début de l'exercice. Cela est dû principalement aux produits de la vente de terrain et de ruelles.

Quant aux dépenses d'exploitation en fin d'exercice, elles pourraient dépasser légèrement le budget selon les résultats depuis le début de l'exercice, en raison principalement à l'augmentation des coûts du CCA, aux heures supplémentaires des employés cols bleus et cols blancs, à la hausse des cotisations de l'employeur au régime de retraite, et au dépassement des coûts pour les réparations de bris d'aqueduc. Il faut noter que les coûts prévus au budget pour le quatrième trimestre de 2011 étaient plus élevés que ceux des trimestres précédents à cause de l'ouverture du Centre communautaire et aquatique et des dépenses de personnel et de fonctionnement associées. En raison des dépenses en immobilisations et des frais d'intérêts reliés aux emprunts pour parachever les travaux du CCA et à cause des coûts d'exploitation associés aux installations, la Ville a soigneusement élaboré son budget de 2012 afin de réduire les dépenses dans d'autres secteurs.

Une partie importante de ces réductions proviendra de l'élimination et de l'abolition de certains postes cadres et auxiliaires au sein du personnel de la Ville, ce qui entraînera des économies appréciables.

Cette année encore, les membres du conseil municipal surveillent de près les revenus et les dépenses de la Ville. Tous les mois, le comité de vérification présidé par la conseillère Dida Berku examine les rapports financiers produits par le Service des finances et recommande au besoin des mesures correctives.

### • **ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LE BUDGET 2012**

Les principes directeurs pour la préparation du budget 2012 sont les suivants :

- Le budget doit garantir un équilibre entre les revenus et les dépenses;
- Le budget doit être établi de façon à ce que l'augmentation de notre budget local ne soit pas au-delà du taux d'inflation, malgré les nouveaux coûts associés au CCA. Cependant, il importe de souligner que la Ville ne contrôle pas les dépenses au niveau de gouvernement régional, et si l'Agglomération de Montréal augmente ses dépenses à un niveau plus élevé, les hausses de la taxe foncière pourraient dépasser le taux d'inflation en raison de la portion du budget de la Ville qui sert à payer la quote-part pour les services de l'île. La Ville a travaillé très fort en 2011, de concert avec les autres municipalités défusionnées de l'île, pour convaincre la Ville de Montréal que les dépenses de l'Agglomération de Montréal doivent être limitées, et nous avons voté contre le budget des projets d'immobilisations de l'Agglomération.;
- Le budget doit assurer la viabilité financière de la Ville à long terme;
- Afin de satisfaire les besoins grandissants des résidants, le processus de planification budgétaire doit garantir l'efficacité, et le contrôle budgétaire doit assurer un engagement de la part de tous les services de la Ville envers le contrôle des coûts;
- La Ville n'émettra pas d'effets à long terme à moins d'une justification après analyse de rentabilité, au cas par cas.

À partir de 2012, la Ville devra financer une plus grande contribution à son régime de retraite pour les employés, à cause : (1) des améliorations apportées au régime sous forme d'une hausse du plafond de cotisation afin de rapprocher notre régime de retraite des conditions offertes dans les autres municipalités, et (2) des changements dans les hypothèses actuarielles imposées par le gouvernement du Québec qui ont créé un manque à gagner. De plus, la Ville doit inscrire au budget un paiement anticipé en raison des obligations d'équité salariale pour les années antérieures en vertu de la législation provinciale sur l'équité salariale.

Pour le budget 2012, la Ville a décidé de réduire la réserve de 950 000 \$ mise de côté en attendant le jugement final dans la cause de Foster Wheeler VS Régie intermunicipale des déchets sur l'île de Montréal (RIGDIM). À la suite du jugement de la Cour d'appel, rendu le 3 octobre 2011, la responsabilité de la Ville a été considérablement réduite, et la Ville a décidé de réduire la réserve à 350 000 \$ et de transférer les 600 000 \$ restants au budget des dépenses de fonctionnement. Il importe de noter que cette décision pourrait être portée en appel devant la Cour suprême du Canada.

Comme dans les dernières années, les priorités établies dans le budget de fonctionnement 2012 demeurent axées sur la qualité des services pour les résidants de la Ville. En 2012, une attention particulière sera portée aux activités du CCA et à son intégration avec les autres services récréatifs et communautaires. Tel que mentionné précédemment, afin d'absorber les nouveaux coûts associés au CCA et de maintenir un niveau raisonnable de taxation pour 2012, la Ville a procédé à la rationalisation de ses budgets d'effectifs en supprimant des postes cadres et auxiliaires sans réduire les services directs aux résidants. Ces mesures de contrainte correspondent aux coûts résultant de la hausse globale des salaires et des augmentations des autres dépenses en fonction de l'inflation.

Les priorités du budget d'immobilisations 2012 sont une fois de plus des investissements pour l'amélioration de nos parcs, l'infrastructure du réseau d'aqueduc et l'entretien des rues et des trottoirs, en donnant la préséance aux projets admissibles aux programmes de subventions gouvernementales. L'année 2011 a été une année charnière, marquée par des investissements majeurs qui ont un effet sur notre dette à long terme, et l'administration de la Ville reconnaît que nous devons réduire la cadence des immobilisations pour 2012. En décidant d'aller de l'avant simultanément avec deux grands projets d'immobilisations, le CCA et le redéveloppement du Centre urbain, nous avons prévu les retombées positives de ces nouvelles installations qui revitaliseront notre ville et aideront à générer des revenus de taxation additionnels pour l'avenir. Par souci de prudence budgétaire, nous allons donc réduire la cadence des investissements en 2012 et remettre certains travaux routiers et projets de rénovation de parcs et de bâtiments qui avaient été identifiés dans notre programme d'immobilisations pour d'autres secteurs de la ville. Ces projets seront réexaminés en 2012 pour le prochain programme triennal d'immobilisations.

Dans les prochaines semaines, l'administration de la Ville et les membres du conseil complèteront les budgets de fonctionnement et d'immobilisation. Le conseil municipal adoptera ensuite le budget de fonctionnement et le programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 lors d'une séance publique spéciale du conseil qui aura lieu en décembre 2011.

Il faut dire que, même si le maire et le conseil municipal continuent de surveiller le budget local, nous avons peu de contrôle sur la portion des dépenses gérées par l'agglomération. Ces dépenses d'agglomération, qui servent essentiellement à payer les services communs de l'île et les services régionaux (incluant le transport en commun de la STM, les incendies, la police, le traitement et la distribution de l'eau, l'évaluation, les dépenses du centre-ville et l'actif collectif de la ville centre), ont augmenté considérablement au cours des cinq dernières années. La Ville a payé la somme de 25,9 millions de \$ à l'agglomération en 2011. Nous prévoyons que ce montant augmentera encore en 2012. Il ne sera plus suffisant d'avoir recours uniquement aux villes de l'île de Montréal pour continuer de couvrir ces coûts qui augmentent continuellement. Nous continuerons d'insister auprès du gouvernement du Québec pour voir à ce que certains services d'agglomération soient payés par l'ensemble du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et pour qu'il y ait à l'avenir un financement durable pour ces services, sans avoir à taxer toujours davantage les résidents de l'île de Montréal.

Quand vient le temps de préparer ses budgets, il faut dire que la Ville a des défis particuliers qu'on ne trouve pas dans certaines autres municipalités qui disposent d'une assiette fiscale différente. Par exemple, nous avons un des plus hauts pourcentages d'immeubles bénéficiant d'une exemption de taxes sur l'île de Montréal. Nous sommes aussi les seuls à avoir sur notre territoire la plus vaste cour de chemin de fer de l'île, pour qui l'évaluation et la contribution fiscale ont diminué au cours des 20 dernières années. Depuis 1992, les chemins de fer bénéficient d'une réduction de taxes de 60 % en raison des modifications apportées par Québec à la Loi sur la fiscalité municipale, ce qui crée un manque à gagner de plus d'un million de dollars pour la Ville chaque année. La Ville a exercé des pressions vigoureuses sur le gouvernement du Québec pour demander des amendements à la loi en vue d'obtenir un redressement fiscal dans le cas des chemins de fer pour toutes les municipalités de l'île de Montréal.

Au début de décembre 2011, le conseil municipal tiendra une réunion d'information publique afin de réviser le budget 2012 et de donner l'occasion au public de participer au processus d'élaboration budgétaire. D'autres informations seront affichées au [www.CoteSaintLuc.org](http://www.CoteSaintLuc.org) dans les jours à venir.

### **LISTE DES CONTRATS AU-DELÀ DE 25 000,00 \$**

Conformément à la loi, j'ai remis au Greffier la liste de tous les contrats accordés en 2010 qui comportent une dépense de plus de 25 000 \$ conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle j'ai présenté ce rapport. J'ai aussi déposé la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

### **RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

En tant que membres du conseil, nous recevons un salaire annuel et une allocation annuelle de dépenses reliées à nos fonctions.

Le tableau suivant indique le salaire et les allocations de dépenses des membres du conseil.

<b>Fonction</b>	<b>Rémunération</b>	<b>Allocation de dépenses</b>
Maire	48 291 \$	15 054 \$
Conseillers	16 097 \$	8 048 \$

En plus de ces montants, le maire reçoit 10 221 \$ de l'Agglomération de Montréal pour ses fonctions de représentant de la Ville au conseil d'agglomération, et la conseillère Dida Berku reçoit environ 5 000 \$ en tant que membre de la Commission d'examen des contrats de l'agglomération.

### **CONCLUSION**

Pour terminer, je tiens à vous assurer que le maintien de la qualité des services au meilleur coût possible est au coeur des objectifs du conseil et de l'administration de la Ville, et que nous travaillerons très fort pour préparer un budget équitable et efficace pour l'année financière 2012. Nous continuons de mettre tout en oeuvre pour augmenter l'excellent niveau des services auquel les résidents s'attendent, et ce, au coût le plus raisonnable possible.

Anthony Housefather  
Maire

121102 A

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR L'ANNÉE FISCALE 2011**

---

Le greffier de la Ville a confirmé que le rapport des indicateurs de performance pour l'année fiscale 2011 a été déposé à la séance du conseil de ce soir par le trésorier adjoint.

121102 B

### **DÉPÔT DES TABLEAUX COMPARATIFS ET RÉVISÉS DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DE SEPTEMBRE**

---

Le greffier a confirmé le dépôt par le trésorier adjoint, à la présente séance du Conseil, du rapport comparatif et du rapport du budget révisé intitulé : « Séance publique du Conseil du 30 septembre 2012 Mise à jour budgétaire ».

121103

**APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU  
1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2012 AU 31 OCTOBRE 2012**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE les déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2012, pour un total de 6 551 704,87 \$ en fonds canadiens, soient et sont, par les présentes, approuvés ;

QUE le certificat du trésorier n<sup>o</sup> 12-0161 a été émis le 8 novembre 2012, par le trésorier adjoint de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

121104

**RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UNE COORDINATRICE  
JURIDIQUE – POSTE CADRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la nomination de Elena Zilberman, au poste de coordinatrice juridique (poste permanent, poste cadre) à compter du 22 octobre 2012;

QUE le certificat du trésorier n<sup>o</sup> 12-0157 a été émis le 2 novembre 2012, par le trésorier adjoint de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

121105

**RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UN HORTICULTEUR – POSTE  
AUXILIAIRE COL BLEU**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la nomination de Silvia Di Girolamo Gérôme, au poste d'horticulteur (col bleu, poste auxiliaire) pour une période de neuf (9) semaines à compter du 19 octobre 2012;



QUE le certificat du trésorier n° 12-0156 a été émis le 2 novembre 2012, par le trésorier adjoint de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

121106

**RESSOURCES HUMAINES SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS –  
NOMINATION D'UN PRÉPOSÉ, RÉCEPTION, ADMISSION ET MAGASIN –  
POSTE AUXILIAIRE – COL BLANC**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la nomination de Melanie Blumer, au poste de préposée, réception, admission et magasin (col blanc poste auxiliaire) à compter du 5 novembre 2012;

QUE le certificat du trésorier n° 12-0158 a été émis le 5 novembre 2012, par le trésorier adjoint de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN A ALORS QUITTÉ LA SALLE.**

121107

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS –  
EMBAUCHE D'EMPLOYÉS COLS BLANCS AUXILIAIRES**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve l'embauche des employés auxiliaires cols blancs dont les noms figurent sur le document intitulé 'Employés à temps partiel – cols blancs – embauche' en date du 5 novembre 2012, et que les périodes d'emploi de ces employés soient tel qu'il est stipulé dans la convention collective;

QUE le certificat du trésorier n° 12-0159 a été émis le 5 novembre 2012, par le trésorier adjoint de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN EST REVENU DANS LA SALLE.**

121108

**RÉSOLUTION POUR RECEVOIR LES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – MEMBRES DU CONSEIL**

---

Chaque membre du conseil a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires à la séance de ce soir.

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chaque membre du conseil doit faire, par écrit, déclaration de ses intérêts financiers, dans les soixante (60) jours de son élection ;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la ville de Côte Saint-Luc déclare officiellement avoir reçu une telle déclaration d'intérêts pécuniaires de la part du Maire Anthony Housefather et des conseillers/conseillères Dida Berku, Mitchell Brownstein, Mike Cohen, Steven Erdelyi, Sam Goldbloom, Ruth Kovac, Allan J. Levine et Glenn J. Nashen et ordonne au greffier de la ville de déposer lesdites déclarations aux archives de la ville et d'envoyer le relevé des élus qui ont déposé leur déclaration au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

121109

**AUTORISATION DE RÉGLER UNE FACTURE ENVOYÉE À LA COMPAGNIE D'ASSURANCE NORTHBRIDGE POUR : COL SEL TRANSIT INC. CONCERNANT DES DOMMAGES À UN LAMPADAIRE MUNICIPAL**

---

ATTENDU QUE des dommages ont été occasionnés à un lampadaire de la Ville situé devant le 7480-7483 Pineview, le ou vers le 31 juillet 2012;

ATTENDU QUE lesdits dommages ont été causés par un assuré de Northbridge Insurance Inc. (« l'Assureur »);

ATTENDU QUE la Ville a envoyé à l'Assureur la facture n° 2012-000058, pour un montant de 3 021,93 \$, incluant toutes les taxes applicables;

ATTENDU QUE les parties souhaitent régler à l'amiable les questions en suspens concernant le cas susmentionné;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil »), par les présentes, accepte une offre d'entente de l'Assureur pour la somme de 2 890,51 \$, incluant toutes les taxes applicables, pour le remplacement du lampadaire endommagé;

QUE le directeur du Contentieux ou l'une ou l'autre des conseillères générales de la Ville soient autorisés à signer tout document donnant effet à ce qui précède;

QUE le trésorier adjoint, ou tout employé qui relève du trésorier adjoint, puisse radier tout solde dû pour donner effet à ce qui précède. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

121110

**CALENDRIER DES SÉANCES MENSUELLES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2013**

---

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc (« Conseil ») doit fixer un horaire pour ses séances mensuelles ordinaires;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise, par les présentes, la tenue de ses séances mensuelles ordinaires pour l'année 2013 selon l'horaire des séances annexé aux présentes, à l'Annexe A, pour faire partie intégrante du procès-verbal. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

121111

**SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS – OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'IMPRESSION DE LA BROCHURE DES ACTIVITÉS DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER 2012 – 2013 DU SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS**

---

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc doit faire imprimer 17 000 brochures pour la saison automne/hiver 2012-2013;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil de la Ville de Côte Saint-Luc (« Conseil »), par la présente, ratifie l'octroi d'un contrat de service à TLC Global Impressions, pour l'impression d'une brochure de 56 pages avec couverture et pages couleurs, pour les activités organisées par le Service des loisirs et des parcs pour l'automne 2012 et l'hiver 2013;

QUE le Conseil ratifie aussi une dépense à TLC Global Impressions pour la somme de 15 517 \$, plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier n° 12-0162 a été émis le 8 novembre 2012, par le trésorier adjoint de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

121112

**TRAVAUX PUBLICS – APPEL D’OFFRES REGROUPÉ (2008-01) POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES : EXERCICE D’UNE OPTION DE 2 ANS AVEC RCI ENVIRONNEMENT INC.**

---

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») s’est jointe à l’appel d’offres regroupé numéro 2008-01, initié par la Ville de Dollard-des-Ormeaux, qui a mené à l’octroi du contrat à RCI Environnement Inc. pour les services de collecte et de transport des matières recyclables (« Contrat »);

ATTENDU QUE, à titre récapitulatif, la période couverte par le contrat est du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2012 (« période initiale »), en plus de deux (2) options supplémentaires d’un (1) an chacune (collectivement, « Période optionnelle »);

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE la Ville, par les présentes, exerce la Période optionnelle prévue au Contrat susmentionné octroyé à RCI Environnement Inc., plus précisément comme suit :

Première année optionnelle : du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013

QUE la Ville ratifie également, par les présentes, la dépense pour la portion 2012 de la dernière année de la Période initiale et la Première année optionnelle, pour un montant total de 189 125,73 \$ plus les taxes applicables, tel qu’attesté par le certificat du trésorier numéro 12-0160;

QU’un autre certificat du trésorier doit être émis au début de l’année 2013 pour attester la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses requises cette année-là pour la portion restante de la Première année optionnelle. »

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

121113

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 5542 KING EDWARD – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d’implantation et d’intégration architecturale, reçu le 9 octobre 2012 montrant des modifications mineures et le changement de pierre sur la façade avant d’une habitation unifamiliale isolée sur le lot 1561465 au 5542 King Edward et préparé par M. Dominic Zeppettini, architecte, pour la réunion du Comité consultatif d’urbanisme du 24 octobre 2012, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc. »

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

121114

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE (PIIA) – 5728 PARK PLACE – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, reçu le 24 septembre 2012 montrant des élévations pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale sur le lot 4670119 au 5728 Park Place et préparé par Mme Karine Perras, Technologue, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 24 octobre 2012, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

121115

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE (PIIA) – 5762 PARK PLACE – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, reçu le 15 octobre 2012 montrant des élévations pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée sur le lot 4670129 au 5762 Park Place et préparé par Gestion Daniel Barrette, gestionnaire de projet, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 24 octobre 2012, soit approuvé conditionnellement à ce que sur la façade avant, les deux corniches en demi-lune au-dessus des fenêtres de coin au deuxième étage soient baissées et réduites en grandeur conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

121116

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE (PIIA) – 5568 RANDALL – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, reçu le 15 octobre 2012 montrant après la démolition de l'habitation existante, la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée sur le lot 1560588 au 5568 Randall et préparé par Ganier & Villeneuve, architectes, pour la réunion du Comité

consultatif d'urbanisme du 24 octobre 2012, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

121117

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE (PIIA) – 6826 L'AVENUE – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, reçu le 28 septembre 2012 montrant les élévations pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée sur le lot 4670152 au 6826 L'Avenue et préparé par M. D. Friedman, architecte, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 24 octobre 2012, soit approuvé conditionnellement à ce qu'un balcon extérieur soit ajouté à la mezzanine afin de se conformer au code du bâtiment conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

121118

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE (PIIA) – 5515 WESTBOURNE – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, reçu le 24 octobre 2012 montrant le remplacement de la pierre déjà approuvée pour la façade avant par une brique en argile sur le lot 1561691 au 5515 Westbourne et préparé par M. Frank Pistilli, propriétaire, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 24 octobre 2012, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

121119

**AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 5786 WESTMINSTER  
LOT 5 068 980 – CÔTE SAINT-LUC**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE, conformément aux dispositions du Règlement G18-0005, une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 5786 Westminster, Lot 5 068 980 soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous :

La demande vise à permettre pour une habitation unifamiliale semi-détachée existante construite en 1959 sous le permis No 860, d'être localisée à 4,29m (14.07') de la ligne de terrain (ligne de propriété) avant au lieu de la marge de recul minimale requise de 4,57m (15.0') et d'être localisée à 4,57m (15.0') de la ligne de terrain (ligne de propriété) arrière au lieu de la marge de recul minimale requise de 6,23m (20.45'), le tout selon les dispositions du règlement de zonage no 2217, annexe « B » (zone RU-42). »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

121120

**RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR L'ORIENTATION DU CONSEIL DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION URBAINE DE MONTRÉAL**

---

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), (ci-après la « Loi »), l'agglomération urbaine de Montréal est composée notamment de la Ville de Côte Saint-Luc depuis le 1er janvier 2006;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi, toute municipalité centrale a un conseil d'agglomération dont la nature, la composition et les règles de fonctionnement sont prévues par décret et que ce conseil est un organe délibérant de la municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi, toute municipalité liée doit être représentée au conseil d'agglomération;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61 de la Loi, lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le Maire informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, expose la position qu'il entend prendre sur tout sujet qui devant faire l'objet de délibérations, en discute avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

ATTENDU QUE des séances du conseil d'agglomération pourraient être tenues en décembre 2012 pour lesquelles les membres du conseil devront établir les orientations qu'il entend prendre;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« D'ÉTABLIR l'orientation du conseil en vue des séances du conseil d'agglomération qui pourraient être tenues en décembre 2012, comme suit :

- autoriser le Maire ou son représentant dûment autorisé à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour des séances du conseil d'agglomération devant se tenir en décembre 2012, en fonction de l'information présentée lors de cette réunion, et ce, dans le meilleur intérêt de la ville de Côte Saint-Luc et de ses résidents. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

La période de questions a débuté à 20 h 59 pour se terminer à 21 h 05. Une (1) personne a demandé la parole et a été entendue.

1) Irving Itman

Le résidant demande des détails sur le rapport du maire concernant le prolongement du boulevard Cavendish, et le maire Housefather répond que les maires des villes défusionnées ont voté contre le budget et le programme triennal d'immobilisations de l'agglomération pour plusieurs raisons, incluant l'omission des dépenses pour le prolongement Cavendish dans ledit programme.

Le résidant s'enquiert ensuite des détails concernant les dépenses de fonctionnement pour le CCA, ce à quoi le maire Housefather répond que toute l'information sera disponible au moment de la présentation du budget de fonctionnement 2013 de la Ville.

Le résidant demande la signification de l'acronyme « PTI », et le maire Housefather précise qu'il s'agit du Programme triennal d'immobilisations.

Le résidant demande ensuite si la Ville dispose d'un programme visant à uniformiser le type de contenants utilisés pour l'élimination des déchets. Le maire Housefather répond que la Ville étudie présentement cette question.

121121

## **APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise que le Maire déclare la séance ajournée. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 21H05, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT LEVÉE.**

---

ANTHONY HOUSEFATHER  
MAIRE

---

JONATHAN SHECTER  
GREFFIER



**ANNEX A / ANNEXE A**

**SITTING SCHEDULE**

**2013 COUNCIL MEETING DATES**

January	February	March	April	May	June	July	August	September	October	November	December
*21 <sup>st</sup>	11 <sup>th</sup>	11 <sup>th</sup>	8 <sup>th</sup>	13 <sup>th</sup>	10 <sup>th</sup>	8 <sup>th</sup>	12 <sup>th</sup>	9 <sup>th</sup>	**1 <sup>st</sup>	11 <sup>th</sup>	9 <sup>th</sup>

**CALENDRIER**

**DATES DES SÉANCES DU CONSEIL 2013**

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
*21	11	11	8	13	10	8	12	9	**1	11	9

All Regular Council Meetings are held at 8:00 P.M., on the second Monday of the month at 5801 Cavendish Boulevard, unless otherwise indicated.  
Toutes les séances ordinaires du conseil se tiendront à 20 h, le deuxième lundi du mois au 5801 boulevard Cavendish, à moins d'indication contraire.

\* Held on the third Monday of the month / \* Tenue le troisième lundi du mois

\*\*Held on the first Tuesday of the month / \*\* Tenue le premier mardi du mois